

28/05/2018

**COMMUNE DE POILLY SUR SEREIN**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

Sous la présidence de Monsieur RINTJEMA Joël, Maire.

**Date de convocation** : 17 mai 2018

**Date d'affichage** : 17 mai 2018

**Étaient présents** : Joël RINTJEMA, Hélène COMOY, François KWIATKOWSKI, Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Monique NICOLLE, Virgile TUPINIER.

**Représenté** : Fanny MIGNON donne pouvoir à Virgile TUPINIER.

**Absent** : Alexandre LAVAL

**Secrétaire de séance** : Tony BOITELET

**Ordre du jour** : Approbation du compte rendu du 10 avril 2018 ; Aménagement d'un nouvel abri bus ; Décision modificative n°2 études ; Approbation des rapports des commissions Travaux et Fêtes-cérémonies ; Demande de subvention ; Question diverses.

---

**Approbation du compte-rendu du 10 avril 2018 :**

Adoption à l'unanimité des membres présents.

**Question à ajouter à l'ordre du jour :**

- Décision modification n°3 Budget principal

Adoption à l'unanimité des membres présents.

**1. Aménagement d'un nouvel abri bus**

**Délibération n°25/2018 :**

La commission travaux présente les devis étudiés et les 2 alternatives possibles : soit la création d'un nouvel abri bus le long du mur, place de la Luzerne, soit l'extension de l'actuel abri.

Projet nouvel abri : le seul emplacement possible sur la place, contre le mur, est en plein vent/pluie, il risque d'empiéter sur la place et entraver la circulation des véhicules à cet endroit.

Projet extension : par défaut, c'est le meilleur emplacement, sous condition que les arbres puissent être préservés dans la mesure du possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Choisit** le projet d'extension de l'actuel abri bus.
- **Accepte** le devis de l'entreprise ROY d'un montant de 8 969.65 € HT.
- **Accepte** le devis de l'entrepris SARRAZIN pour la dalle d'un montant de 1 394.68 € HT.
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police.

**2. Décision modificative n°2 Budget principal**

**Délibération n°26/2018 :**

Vu l'insuffisance de crédits budgétaires au c/ 2031 (frais d'études),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de prélever en section d'investissement 500 € du compte 2135 (Aménagement des constructions) pour l'imputer au compte 2031 (frais d'études).

### 3. Approbation du rapport de la commission Travaux

#### Délibération n°27/2018 :

**Abri bus** : Etude des devis ROY et VAUCOULEUR ; à l'unanimité, les membres de la commission présents ont opté pour le devis de l'entreprise ROY sur l'extension de l'abri bus existant, à présenter au prochain CM ; une demande de devis sera faite à Bernard Sarrazin pour la création d'une dalle en béton.

**Chemins** : Un mail est envoyé aux viticulteurs et agriculteurs afin qu'ils décident eux même d'une date d'intervention, le concassé étant déjà livré. Concernant la proposition d'Etienne, elle sera étudiée en fin d'année.

**Sécurisation entrée Local Traiteur** : l'accès au local attenant au magasin est à aménager suite à la suppression de la cabine téléphonique ; Entreprise Sarrazin consultée.

**Trous sur la chaussée** : Une commande d'enrobé à froid va être faite afin de remédier aux problèmes sachant qu'il faudra à un moment engager des travaux plus conséquents au niveau financier. Il y a également un trou sur la chaussée rue des fossés, face au moulin due à un affaissement de la dalle supérieure du réseau pluvial ; Entreprise Sarrazin consultée.

**Toiture grange mairie** : Une tôle en zinc doit être posée sur le côté de la toiture en rive afin de protéger la partie de charpente apparente. On va en faire la demande à Bernard Sarrazin.

**Cidex** : Nous avons reparlé de l'état de certains Cidex. Il faut vérifier s'il existe une convention afin de voir qui en a la responsabilité au niveau de l'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le rapport de la commission Travaux.

Mention faite d'un courrier adressé en AR par M. Laval Alexandre à la municipalité au sujet du dossier Soutènement Sentier du Goulot.

Intervention des conseillers municipaux auprès du maire : il s'avère qu'à nouveau, des informations importantes concernant les membres du Conseil Municipal n'ont pas été portées à leur connaissance rapidement ; ils soulignent l'importance de la bonne circulation de l'information au sein de l'équipe municipale.

De plus, ils rappellent que des notes préparatoires doivent être envoyées avant la date des réunions de conseil, afin de pouvoir connaître les sujets et les préparer.

### 4. Approbation du rapport de la commission Fêtes et Cérémonies

#### Délibération n°28/2018 :

**Feu d'artifice** : Les membres de la commission ont rencontré l'organisateur du prochain feu d'artifice, Mr Laurent Samsoen. Le tir aura lieu **SAMEDI 14 Juillet vers 23h00**.

Sécurité : arrêtés d'interdiction de circulation véhicules et piétons Chemin du Glaton et zone du pont de samedi 13/07 08h00 à dimanche 14/07 10h00 ; mise en place barrières et rubalises samedi matin ; deux tracteurs pour barrer la circulation sur les ponts à placer vers 22h00 ; présence pompiers en binômes ; mise à disposition de l'agent communal pour la journée du samedi ; repas à prévoir pour 2 personnes midi et soir ; budget du feu : 1750 €.

Le Maire souligne que tous les conseillers présents ce soir-là soient disponibles pour aider à la surveillance et la sécurité.

**Composition de la commission** : pour ne pas déséquilibrer les commissions, il est souhaité que d'autres conseillers se portent candidat pour intégrer la commission des Fêtes ; Tony Boitelet et Virgile Tupinier se proposent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le rapport de la commission Fêtes et Cérémonies et les nouveaux membres de la commission.

**5. Demande de subvention****Délibération n°29/2018 :**

Le collège de Noyers nous sollicite pour participer au financement d'un raid multisport qui a conduit les enfants à effectuer de nombreux déplacements au niveau national pour participer au championnat ; un enfant de la commune de Poilly est concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'allouer une subvention à titre exceptionnel de 50 € au profit du collège de Noyers.

**6. Décision modificative n°3 Budget principal****Délibération n°30/2018 :**

Cette délibération annule et remplace la décision modificative dans la délibération 23/2018 suite à la vente de l'ancien véhicule des pompiers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'inscrire en section d'investissement : 40 € au compte 2135 (Aménagement des constructions) en dépense et 40 € au compte 024 (produits de cession) en recette.

**Questions et informations diverses :**

- a) Arbres : le Maire doit contacter les propriétaires de plusieurs arbres qui gênent la visibilité de la circulation en agglomération ; rappel au maire qu'il doit répondre à une question de riverains sur des arbres parking église.
- b) Entretien de la commune : plusieurs points concernant l'entretien de la commune sont soulevés auprès de la commission Travaux, qui va voir l'agent communal pour les traiter.
- c) Avis du PPRI : suite à la délibération du 26 mars 2018 où le conseil avait émis une réserve sur une zone blanche à proximité de la rivière, la DDT a reconnu son erreur et les cartographies seront modifiées à l'issue de l'enquête publique.
- d) Travaux grange communale : le comité St Vincent a terminé la dalle de la grange communale, avec l'aide de Bernard SARRAZIN venu bénévolement. Le conseil municipal les en remercie chaleureusement.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 23h20